

Compte Rendu

du Conseil Municipal du 18 mai 2026

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six et le dix-huit du mois de mai, à vingt heures, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 14 mai 2026 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en Mairie d'Amondans sous la présidence de Monsieur Nicolas Rolet, Maire.

Étaient présents : CHILLARON-PEREZ Boris, MILLE Loïc, MOUREY-PETIT Delphine, ROLET Nicolas, SCHNEITER Pascale, VUILLEMIN Alexandre

Excusé : HUGUENOTTE Christelle, avec un pouvoir de délégation donné à Boris CHILLARON-PEREZ

Absent : /

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné Mme Delphine MOUREY-PETIT secrétaire de séance.

Le Maire constate que le nombre de membres présents ou représentés est de 6, soit plus ou égal à la moitié des membres en exercice (4), ce qui permet de déclarer le quorum atteint et la séance valablement ouverte.

VALIDATION DU PV DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le conseil municipal valide le PV de la séance du 23 avril 2026.

Votants : 7 7 pour 0 contre 0 abstention.

COMPTE RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX ET AUPRÈS DES COMMISSIONS

Communauté de communes Loue Lison – Conseil communautaire - REUNION DU MARDI 28 AVRIL 2026

Cette deuxième réunion suite aux élections municipales poursuit l'installation des différents organes de la communauté de communes.

L'agenda de la réunion portait sur les points suivants :

1. ELECTION DES REPRESENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES PARTENAIRES
2. COMPOSITION DES INSTANCES INTERNES CCLL
3. INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS
4. DELEGATIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT
5. RESSOURCES HUMAINES : CONTRAT DE PROJET SCOT/MOBILITE

Le Maire, Nicolas Rolet suite à candidatures est désigné titulaire au GAL (Groupe d'action local) LOUE LISON et suppléant à l'EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau).

Le Procès-verbal complet de cette réunion a été transmis par courriel à l'ensemble des conseillers municipaux.

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Suite à des erreurs de saisie du budget par le secrétariat et vu la nécessité d'avoir les lignes budgétaires disponibles pour les dépenses prévues de la commune, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur les corrections dans le tableau suivant.

Les montants globaux des dépenses et des recettes sont maintenus.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 60621 : Combustibles		2 300.00 €		
D 60622 : Carburants	2 300.00 €			
D 615231 : Entretien et réparations sur voiries	15 000.00 €			
D 61524 : Entretien et réparations sur bois et forêts		15 000.00 €		
D 617 : Etudes et recherches	300.00 €			
D 618 : Divers services extérieurs	5 730.00 €			
D 6281 : Concours divers (cotisations...)	5 000.00 €			
D 6282 : Frais de gardiennage		5 000.00 €		
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	28 330.00 €	22 300.00 €		
D 6216 : Personnel affecté par le GFP de rattachement		6 030.00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimi		6 030.00 €		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f		285.13 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sectif		285.13 €		
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. f	285.13 €			
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions	285.13 €			
Total	28 615.13 €	28 615.13 €		
INVESTISSEMENT				
D 2151 : Réseaux de voirie	10 000.00 €			
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	10 000.00 €			
D 2151 : Réseaux de voirie		10 000.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		10 000.00 €		
Total	10 000.00 €	10 000.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Votants : 7 7 pour 0 contre 0 abstention.

DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION DES PERSONNES PROPOSÉES À LA COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

Renouvellement des Commissions Communales des Impôts Directs (CCID).

À l'issue de la mise en place du nouveau conseil municipal et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal. (24 personnes si la

population de votre commune est inférieure à 2 000 habitants) ;

En l'absence de proposition, ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, dans le délai de deux mois à compter de l'installation du conseil municipal, le directeur régional/départemental des finances publiques serait dans l'obligation de procéder à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID.

Pour répondre à cette demande le maire et ses adjoints a pu préparer une liste de 24 personnes, ayant donné leur accord.

Le maire demande au conseil municipal de valider la liste proposée,

Les titulaires proposés sont : Boris CHILLARON-PEREZ, Christelle HUGUENOTTE, Loïc MILLE, Delphine MOUREY-PETIT, Pascale SCHNEITER, Alexandre VUILLEMIN, Serge MONNET, Hubert JUSTE, Daniel MILLE, Gilles POURCELOT, Michel BARGETZY, Emmanuel RONCET,

Les suppléants proposés sont : Jean-François RONCET, Bertrand RONCET, Jocelyne MILLE, Florian MOUREY-PETIT, Robert LAMY, Cédric NICOLET, Michel CHILLARON-PEREZ, Alain BOLE-RICHARD, Karine GRANDIDIER, Vlasta ROLET, Joël DROUHIN, Alexandre RONCET

Votants : 7 7 pour 0 contre 0 abstention.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Suivi des Petits Travaux :

- Réparation du chéneau de l'ancien presbytère – Demandes de devis effectuées (réception attendue d'ici à 15 jours). Première offre reçue / Deuxième en attente pour décision.
- Remplacement poteaux électriques rue de la Fontaine aux sages – suivi + tranchée dans la cours du presbytère → voté, relancer l'exécution.
- Problème d'écoulement pour approvisionner les granulés dans la chaudière de l'ancien presbytère – devis à demander.
- Lancement des consultations pour nettoyage des chemins communaux

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

- Le maire et les adjoints ont rencontré l'association communale de chasse agréée d'Amondans
 - 12 chasseurs
 - Le Bail de chasse sera sans doute à reconduire
- Le maire et les conseillers volontaires pourront rencontrer le comité des fêtes d'Amondans (c.f.a.) le 8 juin à 20h
- Une rencontre sur le terrain avec Mme Juliette Oury de l'ONF a été faite le 12 mai à 16h30 avec le maire et le premier adjoint. Nous avons pu parcourir les parcelles sur lesquelles des travaux seront prochainement à engager. Nous pensons prioritaire pour les prochains mois et années, d'axer les travaux sur l'encouragement de la régénérescence naturelle là où cela est possible, et l'entretien des parcelles récemment plantées.
- Journée d'appel à volontaire pour petits travaux sur la commune : date proposée par le conseil avec le soutien du comité des fêtes le samedi 13 juin à 9h15.
- L'Assemblée générale ordinaire le Lundi 01 juin 2026, à 18h00 à la MARPA : délégation du maire à Pascale Schneiter.
- Relance des travaux sur la statue de la Vierge : proposition de date de rencontre avec les principaux acteurs et le comité des fêtes pour l'exécution des travaux. Le samedi 23 mai 8h30 à la mairie.
- Référent Ambroise pour la commune : le maire, N ROLET
- Renouée asiatique : détectée à proximité du cimetière : Risque de propagation rapide. 8 coupes par an nécessaires pour la contenir. Le cantonnier sera informé sur les tâches identifiées et la procédure à suivre.
- Le Président de la CCLL, J-C GRENIER a été convié par le maire, au conseil municipal du 3 juillet 2026, et a accepté l'invitation.

Les prochains conseils municipaux se tiendront le vendredi 5 juin 2026 à 20h (Désignation des délégués pour les élections sénatoriales), et le vendredi 5 juin mai 2026 à 20h30 (Conseil Municipal ordinaire).

La séance est levée à 21h22.